



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N°17**

**Opération « Renouvellement du réseau AEP- Programme  
2013 commune du Tampon » 2 lots : acceptation de la subvention  
de l'Office de l'Eau et approbation des plans de financement définitifs**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

*Nombre de  
conseillers en  
exercice : 48*

*Présents : 26*

*Absents  
représentés :  
10*

*Absents : 12*

**ETAIENT PRESENTS**

**ETAIENT PRESENTS**

VALY Bachil	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
DUPREY André	Jacquet HOARAU	François ROUSSETY
LEBRETON Patrick	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
Axel VIENNE	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	GASTRIN Albert
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	MAUNIER Daniel	Mimose DIJOUX RIVIERE
LEBON Marie Jo	GAUVIN Solène	

**ABSENTS**

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle

**REPRESENTE(E)S-PROCURATION**

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFAIRE N°17**

**OPERATION « RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP – PROGRAMME 2013 –  
COMMUNE DU TAMPON » 2 LOTS :  
ACCEPTATION DES SUBVENTIONS DE L'OFFICE DE L'EAU – APPROBATION DES  
PLANS DE FINANCEMENT DEFINITIFS**

**Note de synthèse**

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service Eau et des investissements s'y rapportant.

## Descriptif et opportunités de l'opération

AEP 2013 s'inscrit dans le programme pluriannuel d'investissement que la CASUD a mis en œuvre pour renforcer et moderniser les réseaux AEP des 4 communes membres. Il s'agit principalement, en conformité avec les objectifs du SDAGE et ceux des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), d'augmenter le rendement du réseau et d'améliorer le contrôle et la distribution en eau des abonnés. Les travaux consistent pour l'essentiel à remplacer les vieilles conduites fuyardes et sous-dimensionnées par des conduites adaptées et équipées d'appareillage hydraulique moderne posées dans les règles de l'art. Le choix des tronçons a été arrêté en étroite collaboration avec les fermiers, et s'est particulièrement porté vers ceux qui présentent un rendement particulièrement faible et des taux d'interventions importants.

Le remplacement de ces tronçons devrait permettre d'observer à court terme une nette amélioration du rendement sur ces secteurs et sensiblement une amélioration du rendement général du réseau du Tampon.

En parallèle, la CASUD a engagé une étude d'actualisation des SDAEP des communes membres.

Le programme de travaux a été scindé en deux lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct :

- Le lot 1 concerne le secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon et plus précisément les Chemins Bois de Campêche, Luc Hoarau, Raphaël Babet, et Paille en queue et comprend un linéaire proche de 6,7 km de conduites renouvelées ;
- Le lot 2 concerne le secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres et plus précisément les chemins Luspot, Pierre Cadet, Léo Ferré et Pierre Picard et comprend un linéaire proche de 4,8 km de conduites projetées.

### 1. Opportunités du financement

L'Assemblée, réunie le 10 avril 2013, a validé le projet d'investissement relatif à cette opération ainsi que son plan de financement prévisionnel et a autorisé le Président à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération.

Aussi, deux demandes de financement (1 pour chaque lot) ont été adressées à l'Office de l'Eau de la Réunion en septembre 2014.

#### 2.1. Rappels de plans de financement prévisionnels approuvés en séance du 10 avril 2013

**LOT 1 : secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon**

<b>Coût total de l'opération HT hors défense incendie (sur la base du DCE)</b>	<b>1 891 862,00 €</b>
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 782 940,97 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	1 158 911,63 €
<b>Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)</b>	<b>579 455,81 €</b>

Financiers		Montants HT
<b>Office de l'Eau</b>	<b>30,62%</b>	<b>579 455,81 €</b>
<b>Communauté d'Agglomération du Sud</b>	<b>69,38 %</b>	<b>1 312 406,19 €</b>
TVA 8,5 %		<u>160 808,27 €</u>
	<b>Sous-total CASUD</b>	<b>1 473 214,46 €</b>
	<b>Total opération TTC</b>	<b>2 052 670,27 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération; hors défense incendie, pour la CASUD de 1 473 214,46 € TTC.

**LOT 2 : secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres**

<b>Coût total de l'opération HT hors défense incendie (sur la base du DCE)</b>	<b>1 525 993,37 €</b>
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (hors défense incendie et création d'antennes)	1 419 174,37 €
Estimation du montant HT des dépenses éligibles (après application du ratio ancienne canalisation/nouvelle canalisation de 0.65)	922 463,34 €
<b>Participation Office de l'Eau prévisionnelle (après application du taux de subvention pivot de 50 %)</b>	<b>461 231,67 €</b>

Financiers		Montants HT
<b>Office de l'Eau</b>	<b>30,22%</b>	<b>461 231,67 €</b>
<b>Communauté d'Agglomération du Sud</b>	<b>69,78 %</b>	<b>1 064 761,70 €</b>
TVA 8,5 %		<u>129 709,44 €</u>
	<b>Sous-total CASUD</b>	<b>1 194 471,14 €</b>
	<b>Total opération TTC</b>	<b>1 655 702,81 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération, hors défense incendie, pour la CASUD de 1 194 471,14 € TTC.

Dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, par décisions du 04 décembre 2014, le Conseil d'Administration de

l'Office de l'Eau de la Réunion a attribué à la CASUD, une subvention de :

- 594 835,74 € pour le lot 1 ;
- 382 655,82 € pour le lot 2.

## 2.2 Plans de financement définitifs validés par le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau le 04/12/2014

### *LOT 1 : secteur de Trois Mares - Terrain Fleury - Grand Tampon*

<b>Coût total de l'opération HT</b>	<b>1 872 694,87 €</b>
Montant HT des dépenses éligibles	1 189 671,48 €
Taux de subvention	50,00 %
<b>Participation Office de l'Eau</b>	<b>594 835,74 €</b>

<b>Financeurs</b>	<b>Montants HT</b>
<b>Office de l'Eau</b> 31,76 %	<b>594 835,74 €</b>
<b>Communauté d'Agglomération du Sud</b> 68,24 %	<b>1 277 859,13 €</b> <u>159 179,06 €</u>
TVA 8,5 %	<b>1 437 038,19 €</b>
<b>Sous-total CASUD</b>	
<b>Total opération TTC</b>	<b>2 031 873,93 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 437 038,19 € TTC.

### *LOT 2 : secteur de Bras Creux - 17ème - Plaine des Cafres*

<b>Coût total de l'opération HT</b>	<b>1 468 787,08 €</b>
Montant HT des dépenses éligibles	765 311,64 €
Taux de subvention	50,00 %
<b>Participation Office de l'Eau</b>	<b>382 655,82 €</b>

Financiers	Montants HT
Office de l'Eau 26,05 %	382 655,82 €
Communauté d'Agglomération du Sud 73,95 %	1 086 131,26 € <u>124 846,90 €</u>
TVA 8,5 %	1 210 978,16 €
<b>Sous-total CASUD</b>	
<b>Total opération TTC</b>	<b>1 593 633,98 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 1 210 978,16 € TTC.

Il est donc demandé à l'Assemblée :

- 1- D'accepter les subventions de l'Office de l'Eau attribuée dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, pour l'opération « Renouvellement du réseau AEP - Programme 2013 - Commune du Tampon » - 2 lots et arrêtées :
  - 594 835,74 € pour le lot 1 ;
  - 382 655,82 € pour le lot 2.
- 2- D'approuver les plans de financement définitifs et de valider la participation financière de la CASUD à hauteur de :
  - 1 437 038,19 € pour le lot 1 ;
  - 1 210 978,16 € pour le lot 2 ;
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- 1- D'accepter les subventions de l'Office de l'Eau attribuée dans le cadre des objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office de l'Eau 2010-2015, pour l'opération « Renouvellement

du réseau AEP - Programme 2013 - Commune du Tampon » - 2 lots et arrêtées :

- 594 835,74 € pour le lot 1 ;
  - 382 655,82 € pour le lot 2.
- 2- D'approuver les plans de financement définitifs et de valider la participation financière de la CASUD à hauteur de :
- 1 437 038,19 € pour le lot 1 ;
  - 1 210 978,16 € pour le lot 2 ;
- 3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

